République Française

Département de la Somme

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt Octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean DUBOIS, Maire.

**Etaient présents :** Jean DUBOIS, Nathalie RAMET, Alain ROUSSEL, Patrice

VAN OOTEGHEM, Michel BOZO, Claude VANTHOURNOUT, Maurice NOGA, Philippe PIOLE, Alexandre PICART et Alain COURNIER.

**Etaient excusé :** Manuel BACHELLEZ ayant donné pouvoir à Alexandre PICART.

Secrétaire de séance : Nathalie RAMET

Ordre du jour :

1 – ACQUISITION TERRAIN POUR AMENAGEMENT VOIE DOUCE ;

2 – FIBRE OPTIQUE ;

3 – QUESTIONS DIVERSES :

Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2023 est adopté à l’unanimité.

L’ordre du jour est ensuite abordé.

Tout d’abord, M. le Maire demande à M. Claude VANTHOURNOUT de quitter la salle. En effet, après confirmation des services préfectoraux et compte tenu du fait qu’il peut y avoir conflit d’intéressement pour le premier point à l’ordre du jour, M. Claude VANTHOURNOUT ne doit pas participer aux débats et au vote.

**I – ACQUISITION TERRAIN POUR AMENAGEMENT VOIE DOUCE :**

Suite à la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire s’est rapproché des propriétaires des parcelles situées entre Essertaux et Flers-sur-Noye afin d’envisager l’acquisition d’une bande de terrain le long de la voie publique.

Si Messieurs LIENARD ne souhaitent pas vendre, Monsieur JUSTIN Philippe (qui représente également M. JUSTIN Michel) a proposé un prix de vente à hauteur de 5 €uros le m².

M. le Maire propose donc à l’assemblée d’acquérir environ 500 m² environ de la parcelle cadastrée section ZH n°4 au prix de 5 €uros le m². La superficie exacte sera déterminée après bornage par le géomètre.

M. le Maire propose également d’ajouter à ce prix d’achat une participation de 380 €uros versée aux propriétaires.

En effet, cette somme correspond à l’indemnité d’éviction qui doit être versée à l’exploitant agricole, conformément aux barèmes de la FDSEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour et 1 abstention de M. Michel BOZO) :

* Décide d’ acquérir une parcelle de terrain, partie de la parcelle cadastrée section ZH n°4 (selon la superficie déterminée suite au bornage du géomètre) ;
* Accepte le prix proposé de 5 €uros le m² ;
* Décide de verser une participation complémentaire de 380 €uros ;
* Précise que la Commune prend en charge les frais de géomètre et les frais de Notaire relatifs à cette acquisition.

M. Claude VANTHOURNOUT est invité à réintégrer la séance.

M. Alain COURNIER pense qu’il conviendra de prévoir l’entretien régulier de la voie douce. Il est précisé que celui-ci sera effectué par l’employé communal.

M. Claude VANTHOURNOUT précise qu’il n’est pas contre l’aménagement du chemin piétonnier mais regrette que l’acquisition de terrain n’ait pas été annoncé plus tôt.

M. le Maire précise que seules la visite sur place du géomètre et l’implantation des fiches au droit de la propriété communale ont permis de déterminer cette nécessité.

Les bornes définitives seront implantées prochainement par le géomètre et M. le Maire souhaite que celles-ci ne soient pas retirées. Si elles devaient à nouveau disparaître leur remplacement serait facturé au responsable.

Sur la partie au droit de la propriété de Messieurs LIENARD, M. le Maire précise que l’espace communal sera décaissé et roulé avec des cailloux. Bien entendu, afin d’accéder à la parcelle une entrée renforcée sera aménagée sur 10 à 12 mètres.

Il est précisé que la Commune a obtenu des subventions pour l’aménagement de la voie douce.

Afin d’éviter que les plantations qui seront mises le long de la voie douce soient endommagées, M. Patrice VAN OOTEGHEM se demande s’il ne faut pas envisager une circulation alternée avec une priorité aux véhicules sortant du village.

M. Alain COURNIER se demande pourquoi il n’a pas été envisagé de dévier la route sur l’autre côté sur 40 mètres. Les travaux auraient été beaucoup trop conséquents et coûteux et il semble difficile pour un exploitant agricole de cultiver une parcelle avec une courbe étroite.

**II – FIBRE OPTIQUE :**

M. le Maire informe l’assemblée qu’actuellement 96 % des logements d’Essertaux sont éligibles à la fibre optique (113 sur 118).

Une réunion publique d’information est programmée le 13 Novembre prochain à 18 H.30 dans la salle des fêtes du BOSQUEL. Chaque administré sera destinataire du flyer d’information.

**III – QUESTIONS DIVERSES :**

M. Claude VANTHOURNOUT signale un dépôt sauvage d’ordures près du silo sur la R920 et signale également que la poubelle sur le parking du restaurant déborde.

M. Patrice VAN OOTEGHEM suggère de remettre en peinture les fonds baptismaux de l’Eglise. M. le Maire précise que ceci a été fait il y a quelques années. Des travaux sont réalisés chaque année sur ce monument.

Prochainement le couvreur viendra boucher les trous sur les pierres notamment à l’arrière de l’édifice. Il a été constaté que chaque été des abeilles font leur nid à cet endroit et se retrouvent bloquées à l’intérieur de l’Eglise sans savoir en sortir. Un apiculteur doit être contacté.

M. Alexandre PICARD suggère d’étendre un peu plus l’extinction de l’éclairage public afin d’anticiper les nouvelles hausses d’électricité. M. le Maire précise que la hausse la plus élevée provient de la salle des fêtes. Les utilisateurs sont peu respectueux de la consommation et n’hésitent pas à augmenter la température des radiateurs.

Mme Nathalie RAMET demande s’il ne peut pas être un système permettant de bloquer le chauffage à une certaine température.

M. Claude VANTHOURNOUT signale la présence de nombreux trous sur le parking du restaurant. Bien que cet espace soit géré par le Département, il sera remis quelques cailloux sur cet espace.

Mme Nathalie RAMET informe l’assemblée du programme du Foyer Rural pour le mois de novembre : randonnée le 8/11, bourse aux jouets le 12/11 et soirée Beaujolais le 17/11. Chacun est invité à participer à ces manifestations.

En l’absence d’autres questions, la séance est levée à 21 Heures 40